

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est donné par les présentes, par le soussigné, Donald Brideau, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité,

QUE :

À une séance ordinaire du conseil de la municipalité tenue le 6 janvier 2021, à huit clos en visioconférence, fut adopté le règlement suivant :

Règlement # 349-2020 : Règlement imposant les taxes et compensations exigibles pour l'exercice financier 2021 ainsi que les conditions de leur perception

Le présent règlement susmentionné est disponible au bureau municipal pour consultation par toute personne intéressée à en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Edmond-de-Grantham, ce 11^e jour du mois de janvier 2021.



Donald Brideau
Secrétaire-trésorier

MUNICIPALITÉ DE SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Donald Brideau, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis aux endroits désignés par le Conseil de la municipalité, le 11^e jour du mois de janvier 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 11^e jour du mois de janvier 2021



Donald Brideau
Secrétaire-trésorier

Réf : Règlement # 349-2020 : Règlement imposant les taxes et compensations exigibles pour l'exercice financier 2021 ainsi que les conditions de leur perception